



Choulex

Mot 5/77

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire des communes de Choulex, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Jussy, Meinier et Puplinge.

du 26 mai 1976

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

## A R R E T E

A. Les nouvelles dénominations suivantes :

1. Chemin du Chambet (ruisseau) à l'artère partant de la route des Jurets (à Chevrier) et aboutissant à la route de Compois (Meinier), en remontant la rive gauche de La Seymaz et du Chambet.
2. Route du Château-du-Crest (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Corsinge (Meinier) et aboutissant à la route de Jussy, par La Gara.
3. Route de Covéry (lieu-dit) à l'artère partant de la route de Gy (à Meinier) et aboutissant à la route de Veigy (douane de Veigy).
4. Chemin de la Messin (ancien lieu-dit) à l'artère partant de la route de La Capite et aboutissant au chemin des Princes (à Pressy, sur Choulex).

./.

5. Route de La-Repentance (lieu-dit) - ancien chemin de Meinier ou chemin de Saint-Naurice à Meinier - à l'artère partant de la route de Thonon (à la Repentance) sur Collonge-Bellerive et aboutissant à la route de Gy (à Meinier).
6. Vy-la-Tour, La, (nom local) à l'artère connue sous le nom de chemin du Carre, partant du chemin des Carres (à Carre-d'Aval) et aboutissant à la route de Compois.

B. De valider les dénominations suivantes :

7. Chemin de Bonvard, du chemin des Crêts-de-La-Capite, à la route de Meinier, par Bonvard.
8. Chemin de Carre-d'Aval, du chemin des Carres, à la route de Meinier.
9. Chemin des Carres, de la route de Choulex (sur Choulex) à la route de Meinier, par Carre-d'Aval.
10. Route de Chevrier, du chemin des Princes, à la route des Jurets.
11. Chemin des Combes (lieu-dit) de la route de La Capite (Collonge-Bellerive) à la route de Meinier (Meinier).
12. Route de Corsince, de la route de Compois, à la route de Gy (à Meinier), par le hameau de Corsinge.
13. Chemin des Crêts-de-La-Capite, de la route de La Capite à la route de Meinier (à Carre-d'Amont).
14. Chemin de la Gouille-Noire, de la route de Choulex (poste) à La Vy-Creuse.
15. Chemin des <sup>Landions</sup> Liandons, de la Vy-Creuse (Choulex) à La-Vy-La-Tour (Meinier).
16. Chemin de la Motte, du chemin des Liandons (Choulex), à la route de Jussy (sur Meinier).
17. Chemin des Princes, du chemin de la Haute-Belotte (Collonge-Bellerive, à la route de Mon-Idée (Choulex).

18. Chemin de La-Touvière (lieu-dit) du chemin du Chambet (sur Choulex) à la route de Meinier (sur Meinier), à l'ouest de la rive droite de la Seymaz.

C. De modifier les ACE suivants :

- ACE du 23 février 1962 (Meinier)
- 19. Chemin de l'Ancien-Tir, du chemin du Stade, à la route de la Repentance.
  - ACE du 16 juin 1962 (Choulex) ; chiffre 2.
- 20. Chemin des Gandoles, sans issue, du chemin de la Messin (ancien chemin de La Capite-à-Pressy).
  - ACE du 28 mai 1968 (Meinier)
- 21. Chemin des Champs-Nouveaux, de la route de Gy, au chemin de Trémoulin.
- 22. Chemin du Stade, de la route de Gy, à la route de la Repentance.
- 23. Chemin de Trémoulin, de la route de Compois à la route de Gy (à l'Eglise).
  - ACE du 25 avril 1975 (Puplinge)
- 24. Chemin de Champ -Dollon (prison) de la route de Mon-Idee (sur Puplinge) à la route des Jurets (sur Choulex).

D. D'abroger les dispositions suivantes :

Le chiffre 1 de l'ACE du 26 juin 1962, Choulex, relatif au chemin de La Capite-à-Pressy est abrogé, cette artère changeant de dénomination (chemin de la Messin).

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 1976.

Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:



*Halland*

Communiqué à :  
Travaux 6 ex.  
Police 2 ex.  
Intérieur 2 ex.  
Cadastre 1 ex.  
Sautier 3 ex.